Travailler plus pour gagner moins

Par mattt

bonjour,
Voici mon problème: je suis responsable adjoint de magasin (statut employé 35h) dans la grande distribution de chaussure.

Mon problème est que les heures supplémentaires ne sont ni déclarées ni payées et je peu en venir a faire des journées de 14h comme avant hier où j'ai du rester jusqu'a 23 h alors que j'avais commencé à 9h (noté sur planning a 9h30 mais là aussi on me demande de venir en avance pour que tout soit prêt à l'ouverture 9h30)
Pour ces heures supplémentaires quand j'ai demandé comment ça se passait pour leur rémunération et/ou leur récupération on m'a dit qu'il fallait que je montre mon ambition et mon investissement personnel pour la société...(en gros je travaille pour une gloire que je n'aurais jamais et qui ne me paie pas mes factures)
j'ai récemment expliqué qu'une évolution vers un poste de responsable ne m'intéressait pas (statut cadre forfait jour 45h/semaine pour 1300?net/mois) on m'a fait comprendre qu'il ne fallait pas trop que je parle de ces fameuses heures car les gens qui veulent "emmerder la société on sait comment s'en débarasser" m'a expliqué ma responsable, j'ai fait remonté ces propos à mon directeur régional mais apparemment tout est normal.
Comme je n'ai aucun souhait d'évolution et donc aucune envie de continuer a travailler gratuitement j'ai expliqué que j'aller démarrer des recherches pour quitter mon poste(j'ai voulu faire preuve d'honneteté) mais on m'a fait comprendre qu'il faudrait que je parte avaant cet été pour qu'il puisse me remplacer au plus vite.
Depuis cette annonce (quitter la société + souhait de ne plus faire d'heure gratuite) on me donne 2 fois plus de travail et de moins en moins de moyens pour pouvoir le faire.
La société refuse les ruptures conventionnelles avec les "employés" et j'ai le sentiment qu'on essaie de me pousser à la faute (resentiment de ma part peut être faux mais bon les méthodes changent d'un coup, bizzarement au moment où j'ai parlé de ce qui ne me plaisait pas ..) .
Mes questions:
ai-je le droit de faire 14h/jour, (je peut le prouver au moins sur la journée de mercredi 21/03/12 et j'ai d'autres dates où tout s'est passé de la même façon), puis je récupérer ces heures gratuite? avec ce climat il est difficile de pouvoir vraiment chercher un autre emploi, alors puis je démissionner et entamer une procédure pour toucher les assedics le temps de trouver un autre emploi...? je suis un peu bloquer.
Merci d'avance pour votre réponse

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par mattt

non rien de nouveau on continue a me demander quand estce que je pars, en attendant je cherche un nouvel emploi puisqu'on m'a fait comprendre qu'il fallait que je parte avant septembre...situation bloquée

---
Par jury34

Avez-vous demandé une rupture conventionnelle à votre employeur?

http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/rupture-conventionnelle-du-contrat,1208/la-rupture-conventionnelle-du,8383.html

Très cordialement

Par mattt

Oui j en ai parlé mais ils ne veulent pas payer d indemnité de licenciement c est démission ou rien!

Par jury34

Sinon faites vous licencier pour avoir les assedic bien que moralement, cela se discute. Je le concède.

Cordialement